

Section du Cher

«L'avenir il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible » (A. de SAINT EXUPERY)

CAPL n°2 du 10 juillet 2015

La CAPL qui s'est tenue ce jour traitait des mutations des B pour 2015.

Mouvement proposé par la Direction générale :

Service Publicité Foncière

Trois agents vont au SPF de Bourges et un à celui de Saint-Amand

Mouvement proposé par la Direction locale pour les deux filières:

Bourges FIPRO

Un contrôleur principal au SIE Bourges-Nord
Un contrôleur au SIE Bourges-Sud

Vierzon FIPRO

Un contrôleur et un contrôleur 1ère classe en équipe SIP
Vierzon

Bourges Gestion Publique

Un contrôleur principal à la trésorerie Bourges Hôpitaux
Un contrôleur 1ère classe à la paierie départementale
Un contrôleur et un contrôleur principal à la trésorerie
des Aix
Un contrôleur à la trésorerie de Baugy

Sancerre Gestion Publique

Deux contrôleurs à la trésorerie de Sancerre

Bourges FIPER

Un contrôleur au CDIF Bourges

Vierzon FIPER

Un contrôleur 1ère classe en équipe SIE Vierzon

Saint-Amand Gestion Publique

Un contrôleur principal à la trésorerie de Sancoins

Vierzon Gestion Publique

Un contrôleur à la trésorerie de Vierzon
Un contrôleur principal à la trésorerie de Mehun

Vote :

Pour : **FO-Dgfp**, Solidaires Finances, SNAFIP et l'Administration

Abstention : CGT-Finances

Contre : 0

ALD (à la disposition du Directeur) :

- Deux agents restent au Pôle GF à la Direction
- Un agent reste SIP Sud et un autre va à Bourges Hôpitaux.

Détachement :

Six agents sont en détachement dont un en Direction, un au SIP de Saint-Amand, un à la trésorerie de Dun-Sur-Auron, un à la Paierie départementale, un à Bourges Municipale et un à Bourges Hôpitaux.

Pour **FO-DGFIP** le droit à la mutation est un droit fondamental.

FO-DGFIP revendique la possibilité de refuser sa mutation sans justificatif ni conséquence après la publication du projet et que toutes les vacances d'emplois soient pourvues à chaque mouvement dès lors qu'il existe des demandes.

FO-DGFIP dénonce le refus de la Direction générale de mettre en place deux vrais mouvements par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur postes et réaffirme son opposition à la notion de minimum de temps de présence dans un poste ou un service avant mutation.

FO-DGFIP dénonce aussi un calendrier trop serré avec des CAPL mi juillet et un temps restreint pour les agents pour établir leur demande en local.

BARDON Nicolas titulaire, WOODLAND Sandrine suppléante, JANSONNIE Franck expert représentants
FO DGFIP à la CAPL n°2

Pensez à visiter

notre site départemental

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/018/>

et National

<http://www.fo-dgfip.fr/>

Bulletin à retourner à la section FO DGFIP du Cher place ste Catherine 18000 BOURGES

**BULLETIN
D'ADHESION**

FO DGFIP
la force syndicale

NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ **66 %** de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu

N'hésitez pas à contacter vos élus FO-DGFIP